

CONSEILS POUR LE PUBLIC,

concernant la rédaction des observations sur le registre d'enquête

**DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC
-RUE DE LA PEPINIÈRE-**

Du lundi 6 mars 2023 à 8h au lundi 20 mars 2023 à 17h30
Permanences : lundi 6 mars 8-12h, lundi 13 mars 15-18h



*L'enquête publique est la seule procédure de participation qui permette au public de s'informer sur le projet et de **formuler des observations auprès d'un tiers indépendant** : le commissaire enquêteur, préalablement à la décision.*

Afin de permettre le bon déroulement de l'enquête, il est nécessaire de **remettre le dossier en ordre après consultation** des pièces. Si vous constatez une pièce manquante au regard du bordereau, un dysfonctionnement informatique, merci d'en avvertir le secrétariat de la mairie qui pourra vérifier et faire le nécessaire.

Il est conseillé d'inscrire **la date ainsi que vos coordonnées** (*nom, adresse postale et électronique, numéro de téléphone*) pour que l'on puisse éventuellement prendre contact si nécessaire. La signature est souhaitable.

Un même sujet peut être émis solidairement par plusieurs personnes. Dans ce cas, les coordonnées complètes d'un seul pourront suffire, mais chacun peut s'il le souhaite indiquer les siennes.

L'inscription d'observations anonymes est toutefois possible.

Vous pouvez **rédiger directement vos observations sur le registre ou envoyer un courrier ou un courriel** aux adresses indiquées pour cette enquête publique. L'ensemble des observations est consultable par le public.

Durant les permanences, la commissaire enquêtrice est là pour vous informer et recueillir vos observations.

Dans le cas où les observations d'une personne se rapporte à plusieurs sujets, il est recommandé de bien séquencer chacun des sujets abordés, sans les numéroter.

Dans le cas de documents à insérer dans le registre ou d'annexes à joindre, contacter soit la personne référente de la mairie (lors des créneaux de consultation du dossier) ou la commissaire enquêtrice dans le cas où il s'agit d'une permanence.